

**BUDGET 2019 DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
AUGMENTATION DES DÉPENSES DE SEULEMENT 0,4 %**

Saint-Alphonse-Rodriguez, le 11 décembre 2018 - C'est avec la plus grande rigueur que le conseil municipal a élaboré le budget de la municipalité pour 2019. C'est ainsi que les dépenses ne progressent que de 0,4 % pour passer de 5 765 155 \$ en 2018 à 5 786 592 \$ en 2019, soit environ deux fois moins que l'inflation prévue pour 2019.

La taxe foncière passera de 0,680 \$ à 0,704 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2019, soit une augmentation de moins deux sous et demie alors que les tarifications sont inchangées.

Pour une résidence unifamiliale dont la valeur moyenne s'établit à 175 000 \$, ces ajustements représentent une hausse de 47,37 \$ ou 2,9 % de la facture de taxes. Ces sommes sont requises pour rattraper le retard des dix (10) dernières années en matière d'entretien des chemins, des bâtiments et des équipements et pour faire face à l'augmentation des dépenses de la MRC Matawinie et de la Sûreté du Québec (SQ).

Cette augmentation est largement attribuable à la hausse des dépenses hors du contrôle des élus municipaux de Saint-Alphonse-Rodriguez, notamment une hausse anticipée de 13 % pour les quotes-parts de la MRC et de 9,9 % pour la facture de la (SQ). Ces deux postes de dépenses comptent à eux seuls pour 50 % de la hausse de la taxe foncière générale. La mairesse, Isabelle Perreault, s'est dite « *très préoccupée par l'évolution récente et future des dépenses de la MRC et de la SQ, qui ne taxent pas directement les contribuables. Il est évident que mes collègues de la MRC et moi devons nous pencher sur ce problème au cours de la prochaine année* », a-t-elle indiqué.

Pour contrebalancer ces hausses de dépenses largement supérieures à l'inflation, la municipalité a, pour une deuxième année consécutive, réduit la masse salariale et réalisé des économies récurrentes en révisant ses façons de faire. Tourné vers l'avenir, le conseil municipal a néanmoins convenu d'implanter trois (3) fonds dédiés au développement et au soutien aux organismes du milieu : Développement économique et promotion; Mise en valeur de la politique culturelle; Soutien aux initiatives environnementales. Ces fonds ont été pourvus par de l'argent neuf et un réaménagement de budgets existants pour de meilleurs résultats. Quant à l'offre en loisirs, elle demeure l'une des mieux adaptées aux besoins des clientèles.

En vertu de nouvelles dispositions légales, le conseil municipal dépose aujourd'hui l'avis de motion et le projet de règlement établissant les taxes et les tarifs pour 2019. Ce budget sera officiellement adopté à la séance du mois de janvier prochain.

- 30 -

Pour information : M. Renald Gravel, M.A., directeur général, 450 559-9179

Pour les entrevues : Mme Isabelle Perreault, mairesse, 450 883-2264, poste 7407